

DOC. PARLEMENTAIRE No 18

Aucune autre forme de gouvernement, pensons-nous, ne saurait les satisfaire et les apaiser, assurer leurs libertés et protéger notre propriété. Il nous semble donc de notre devoir de conseiller très sincèrement aux ministres de Sa Majesté l'adoption de cette mesure, essentielle à la sécurité et à la prospérité de cette importante province, et de recommander que cette loi impolitique et odieuse,¹ qui assujettit les sujets britanniques du Canada à un gouvernement si contraire à la mentalité des Anglais et à la constitution britannique et qui fut si souvent dénoncée comme étant une des causes de la défection des colonies avoisinantes ne trouble pas plus longtemps le bonheur des loyaux sujets de cette province.

Vermont.

Ce nouvel Etat, déjà très peuplé et qui n'a pas d'autres ports de mer que ceux de cette province doit avoir besoin d'une quantité considérable de produits manufacturés en Europe et, afin d'éviter les droits de douane et les frais de transport par terre à travers les États américains il aurait tout naturellement recours au Canada et préférerait les articles anglais auxquels ses habitants sont habitués, si l'on établissait les communications.— Ces relations, croyons-nous, pourraient avoir lieu, sous les restrictions nécessaires, sans mauvais effet; au contraire, elles augmenteraient le commerce et les richesses de la province de Québec et, conséquemment, la navigation et le commerce anglais.

Terre-Neuve
et le commerce
de blé.

L'agriculture a continuellement progressé au Canada depuis que le pays est sous la domination anglaise, à un tel point que l'année précédant la guerre plus de trois cent mille boisseaux de blé ont été exportés aux marchés européens, sans compter des exportations considérables de farine et de biscuits à Terre-Neuve et aux Indes occidentales. Et malgré que les suites inévitables de la guerre aient temporairement entravé son développement, elle a rapidement fleuri avec le rétablissement de la paix et la récolte de la dernière année, nous pouvons l'affirmer d'après des autorités incontestables, permettra d'exporter au delà de deux cent mille boisseaux de blé. Il n'y a donc aucun doute que la province est en état de fournir suffisamment de pain et de farine aux pêcheries de Terre-Neuve. Les marchands engagés dans cette branche du commerce ayant particulièrement souhaité comme moyen le plus efficace de protéger les pêcheries anglaises d'être empêchées de négocier ou de communiquer autrement avec les États indépendants américains, alléguant que les licences à eux accordées d'importer des produits de ceux-ci seront un prétexte à des fins préjudiciables aux pêcheries et que seuls ceux qui se proposent de s'adonner à la contrebande les utiliseront car on

¹Allusion à l'Acte de Québec.